

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	7
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.87/12.25

Objet : Opération ticket sport – Année 2025
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.87/12.25

Objet : Opération ticket sport – Année 2025
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Monsieur LEMAÎTRE rappelle que le dispositif « ticket sport » permet de pratiquer gratuitement dès 3 ans, seul ou en famille, des activités sportives en fonction d'un planning défini avant chaque période de vacances et de découvrir les associations sportives lillebonnaises.

Le critère d'attribution des aides financières versées, sous forme de subventions, aux associations participant au dispositif ticket sport pendant les vacances scolaires - hiver, printemps et automne est le suivant :

- 45,73 € forfaitaire pour une ½ journée d'animation, subvention plafonnée à 10 séances par an.

Des activités ont été dispensées, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de verser des aides financières aux associations sportives ayant participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne,

Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus se déclarant membres des associations concernées par l'attribution de subvention(s) ne prennent pas part au vote de la délibération.

Considérant qu'afin d'éviter d'influencer le vote du Conseil Municipal et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Mme BEAUDOIN, Mme CASTEL et Mme OUF (élues de la majorité) et, M. CIBOIS (élu de l'opposition) membres d'associations ne prennent pas part au débat, se retirent au moment du vote et ne prennent pas part au vote de la délibération.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.87/12.25

Objet : Opération ticket sport – Année 2025
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions, aux associations sportives qui ont participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne, selon le tableau en annexe.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soit 25 voix pour (Mme le Maire, M. BELGHACHEM, Mme PATIN, M. MORO, Mme LONGO, M. LEMAÎTRE, Mme MANDEVILLE, M. SZALEK, Mme BAILLEUL, Mme DAJON, Mme POLLET, M. MOUDJIH A FIONG, M. HAMMAN, M. LEPAREUX, M. BELGHACHEM, M. GONZALEZ, M. DUHAMEL, Mme LECACHEUR, M. WALCZAK, Mme DE MILLIANO, M. GOGNET, M. GIMAY, Mme TAKARLI, Mme COUTURE, Mme BEAUMONT)

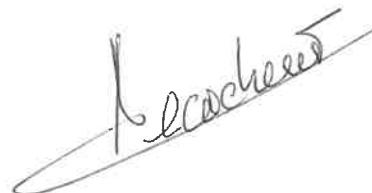
LES 4 ELUS MEMBRES DES ASSOCIATIONS N'ONT PAS PRIS PART AU DÉBAT, SE SONT RETIRÉS AU MOMENT DU VOTE ET N'ONT DONC PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,


Le Maire de Lillebonne,
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.



VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.87/12.25
Objet : Opération ticket sport – Année 2025
Individualisation de crédits (vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Opération ticket sport – Année 2025
(vacances d'hiver, de printemps et d'automne)

Hiver Nombre de séances	Printemps Nombre de séances	Automne Nombre de séances	Nombre de séances retenues pour l'année	TOTAL 1 séance = 45,73 €
-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	--	---------------------------------------

USL Basket	1	1	1	3	137,19 €
USL Badminton	1	1	1	3	137,19 €
USL Danse	0	0	0	0	0,00 €
USL Football	4	2	0	6	274,38 €
USL Judo	2	2	2	6	274,38 €
USL Karaté Dojo 76	4	4	6	10	457,30 €
USL Handball	3	3	3	9	411,57 €
USL Tennis	4	2	1	7	320,11 €
USL Tennis de table	3	1	4	8	365,84 €
USL Patinage artistique	0	0	0	0	0,00 €
USL VCL	2	2	1	5	228,65 €
USL Boules	0	0	0	0	0,00 €
USL Ecole Normande de Catch	2	1	1	4	182,92 €
USL Athlétisme / GABS	2	2	2	6	274,38 €

Sous-total USL 3 063,91 €

MJC	0	0	0	0	0,00 €
Majorettes	1	1	1	3	137,19 €
A.A.P.P.M.A.	0	0	0	0	0,00 €
OVTT	1	1	1	3	137,19 €
TOTAL	30	23	24	73	3 338,29 €

Somme prévue au budget primitif 2025 de la Ville – Fonction 40 (07/40/65748/ticket sport).